



Delai prescription des dettes

Par **MONNBER**, le **25/05/2009** à **15:59**

Bonjour,

nous avons depose un dossier de surendettement en 2003 et suite a divers problemes il ne va se mettre en place qu'en 2009, sachant que nous avons pas regle un centime a certain creanciers depuis 6 ans et nous avons d'ailleurs recu aucun courrier d'huissier pour certains. N'y aurait pas precriptions donc annulation de certaines dette car ca nous soulagerai car nous avons 3 enfants et rester bloquer encore 10 ans (16 ans en tout) mentalement on pourrait pas merci

Par **Solaris**, le **26/05/2009** à **11:15**

Bonjour,

Le dossier de surendettement suspend les délais de prescription, donc si les dettes n'étaient pas prescrites avant, elles ne le sont pas maintenant.